

Comment créer une entreprise de location de matériel ? Quelles sont les démarches et la réglementation à respecter pour créer une entreprise de location de matériel ? Quel statut pour se lancer dans la location de matériel ?

Qu'il s'agisse de matériel bureautique, d'outillage pour les particuliers ou de matériel de BTP, le marché de la location a le vent en poupe : le marché a progressé **de plus de 80%** sur les 20 dernières années, et s'établit à plus de 40 milliards d'euros (source INSEE).

La location s'est donc largement démocratisée, aussi bien du côté des entreprises que des particuliers, pour des raisons évidentes **de souplesse et d'économie**.

Par ailleurs, il est possible depuis 2018 de créer une entreprise de location de matériel sous le statut de la **micro-entreprise** (ex régime auto-entrepreneur), ce qui constitue une opportunité intéressante pour les nouveaux entrants.

Il faut distinguer plusieurs segments du marché de la location de matériel :

- **la location de biens et de machines d'équipement par les entreprises et les administrations** : c'est 50% du chiffre d'affaires du secteur :
 - machines agricoles et industrielles,
 - matériel de manutention et de levage : c'est actuellement un sous-segment en stagnation,
 - location de matériel pour le BTP : à noter le caractère très cyclique de ce sous-segment, soumis aux aléas du marché de la construction neuve,
 - équipements informatiques et photocopieuses : à noter la très forte baisse de la location d'ordinateurs,
- **la location de voiture** : 39% du chiffre d'affaires du secteur,
- **location de biens à destination des particuliers** (bien d'équipement, électroménager, articles de loisir...) : 11% du marché. C'est un sous-segment **très dynamique**, mais de plus en plus concurrencé par la grande distribution. Les locations d'appareils électroménager, d'équipements sportifs, d'outillage de bricolage ou jardinage et de matériel médical sont particulièrement recherchées par les ménages. Par ailleurs, de nombreuses **start-up** se sont lancées sur le créneau de la location entre particuliers.

Enfin, il faut souligner le développement de la **location longue durée**, par exemple pour l'automobile.

Voici tout ce qu'il faut savoir pour se lancer dans la location de matériel.

Créer une entreprise de location : bien choisir son positionnement.

Dans un marché de la location de matériel mouvant et concurrentiel, il convient pour s'imposer de définir une stratégie et un **positionnement** clairs.

Il faudra être particulièrement attentif :

- à la **qualité** et la modernité du matériel : les clients souhaitent en effet bénéficier des dernières innovations,
- à la **rapidité** et à la qualité de service : conditions de mise à disposition et de retour du matériel...

- à la **durée** de location : de très courte à très longue, il conviendra de s'adapter au cas par cas.

Différentes stratégies sont envisageables, par exemple la **spécialisation** sur une niche de produits ou une niche de clientèle.

Dans tous les cas, il conviendra de mener une **étude de marché détaillée** : [cliquez ici pour lire nos meilleures méthodes d'étude de marché.](#)

Se lancer dans la location de matériel : la réglementation.

Les activités de location de matériel sont soumises à une réglementation très précise, dont voici les principaux points :

- **obligation d'établir un devis et un contrat de location entre le loueur et son client** :
 - description des éléments loués, état, tarif, durée de location,
 - conditions de restitution,
 - conditions de remboursement en cas de casse, vol, perte ; garanties offertes si le loueur prend en charge ces risques, et conditions financières associées,
 - indication selon laquelle le loueur a expliqué le fonctionnement du matériel à son client,
 - montant de la caution,
 - obligation pour le client de disposer d'une assurance responsabilité civile,
- **le matériel loué doit être conforme à la réglementation européenne** (marquage CE), en état de fonctionnement et doit être contrôlé régulièrement : le loueur doit pouvoir produire un certificat de conformité,
- **la notice d'utilisation du matériel doit être fournie,**
- enfin les éventuels **équipements de protection obligatoires** doivent être proposés par le loueur.

A noter aussi les autres réglementations relatives aux commerces de location de matériel :

- **Normes de sécurité et d'accessibilité** : sécurité incendie, [extincteurs](#), accessibilité aux [personnes handicapées](#),
- **Obligation d'afficher les prix** ou de les mettre à disposition du client,
- **Cotisation à la SACEM** si de la musique est diffusée dans l'établissement.

Les qualités pour se lancer dans la location de matériel.

Créer une entreprise de location de matériel demande quatre qualités fondamentales :

- être **bon technicien** : bien connaître ses produits et leur utilisation,
- être **bon commercial** : agréable et attentif aux besoins de la clientèle, sachant s'adapter,
- être **bon manager** si l'entreprise emploie du personnel,
- être **bon gestionnaire**, car la location demande une étude fine des coûts et des marges pour pouvoir être rentable. L'entrepreneur en matériel de location devra savoir établir les bons prix de location en fonction de la durée de vie du matériel, de son prix initial, de son coût de maintenance, et du taux de location prévisible. Pas toujours simple !

Faire un business plan ou « plan financier » pour la création

d'une entreprise de location de matériel.

N'hésitez pas à utiliser l'outil Excel WikiCréa pour élaborer facilement votre business plan location matériel. **C'est gratuit.** [Cliquez ici.](#)

Quel régime juridique choisir pour créer une entreprise de location ?

Créer une entreprise de location de matériel se fera auprès de la **Chambre de Commerce et d'Industrie.**

Voici les différents statuts juridiques possibles pour créer son entreprise de location de matériel :

- La **micro-entreprise** (ex auto-entreprise) : c'est un statut très simplifié et adapté à des activités de taille réduite, au moins au démarrage. Ce statut est ouvert à la location de matériel depuis 2018, ce qui n'était pas le cas auparavant.
- L'**entreprise individuelle en nom propre** (EI) : c'est un statut que nous ne conseillons pas car il est complexe en ce qui concerne le calcul et le paiement des cotisations sociales : elles sont en effet prélevées forfaitairement chaque mois, puis recalculées sur la base des bénéfices réels de l'année, ce qui provoque a posteriori des régularisations désagréables,
- L'**EIRL** : même remarque que pour l'EI. L'EIRL permet de protéger son patrimoine personnel,
- L'**EURL** (SARL à associé unique) ou la **SARL** : c'est un statut adapté. Le gérant de société détermine lui-même sa rémunération, qui sert de base au calcul des charges sociales,
- La **SAS** ou **SASU** : ce régime juridique est adapté mais un peu plus coûteux que le précédent. Le dirigeant est assimilé-salarié, ce qui permet d'éviter la Sécurité sociale pour les indépendants (ex RSI).

Créez votre entreprise directement en ligne.

WikiCréa a sélectionné **Legalstart** pour vos formalités en ligne. **Pourquoi Legalstart ?** Tout simplement parce qu'il s'agit de l'offre la plus complète et la moins chère du marché. [Cliquez ici pour en savoir plus et débiter vos démarches en ligne.](#)

Les étapes de la création d'une entreprise de location de matériel.

Voici les principales étapes pour créer une entreprise de location de matériel :

- Menez une **étude de marché,**
- Contactez les fournisseurs et demandez des devis,
- Calculez vos tarifs de location,
- Rédigez un **plan financier,**
- Identifiez un local,
- Prenez une assurance,
- Obtenez vos financements,
- Choisissez votre **statut juridique** et enregistrez-vous (CCI),
- Achetez le matériel nécessaire à votre activité,
- Lancez la communication et l'activité,
- **Trouvez vos clients.**

Des outils Excel pour gérer votre entreprise de location de matériel.

WikiCréa met à votre disposition des outils Excel gratuits pour gérer votre entreprise :

- un **facturier** permettant d'établir devis et factures : [cliquez ici pour y accéder](#),
- un **livre de recettes**, **obligatoire pour les auto-entrepreneurs** : [cliquez ici pour y accéder](#),
- un **modèle de suivi de trésorerie** : [cliquez ici pour y accéder](#).